

COMMUNE DE ROINVILLE

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt et quatre, le 28 novembre à 20h30,

Le conseil municipal de la commune de ROINVILLE, réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, maire de la commune,

Date de convocation : 23 novembre 2024,

Étaient présents : Guillaume BELLINELLI, Jonathan BENOUDNINE, Éric DAUVILLIERS, Lise DUHAY, Paul FUGAZZA, Nathalie LAPINA, Joseline PINTO, Estelle PRUVOST, Jean-Yves SANCHEZ, Hervé FLEMAL, Marie-Françoise BRIS

Étaient absents excusés : Anne BELLINELLI (pouvoir à Jean-Yves SANCHEZ), Hugo BARILLER (pouvoir à Guillaume BELLINELLI), Caroline SABATIER (pouvoir à Éric DAUVILLIERS), Sylviane SOREL (pouvoir à Hervé FLEMAL)

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Lise DUHAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal et actualisation des commissions ;
- Déploiement de la vidéoprotection ;
- Groupement de commandes CIG sur les assurances Cyber-risques 2026-2029 ;
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Les procès-verbaux des 20 juin et 30 septembre sont adoptés, une correction sera apportée pour la délibération 2024-11 suppression du mot à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe sur les décisions prises, la numéro 3 a été faite suite aux conditions climatiques de cet été empêchant la programmation du cinéma en plein air, Monsieur le Maire s'est engagé à en programmer deux séances en 2025 et un versement de 25 % a été demandé par le prestataire cette année.

Monsieur le Maire présente rapidement l'ordre du jour et remercie Marie-Françoise BRIS d'avoir accepté de rejoindre le conseil municipal et deux commissions. Il insiste sur les conseils et aide à lui apporter après 4 années d'expérience des membres. Marie-Françoise BRIS le remercie ainsi que les élus qui lui ont déjà expliqué un certain nombre de choses.

DELIBERATION 2024-36

MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-27 portant création des commissions municipales,

VU les délibérations n°2020-28, 2022-07, 2022-50 et 2023-25 portant nomination des membres de ces commissions,

CONSIDERANT la démission de Madame Murielle PAYOUX et son remplacement par Madame Marie-Françoise BRIS,

CONSIDERANT que Madame Marie-Françoise BRIS accepte de devenir membre des commissions municipales : « vie scolaire » et « associations et communication »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE comme suit la composition des commissions municipales :

Commission Vie Scolaire :

- Eric DAUVILLIERS
- Paul FUGAZZA
- Sylviane SOREL
- Marie-Françoise BRIS
- Joseline PINTO
- Lise DUHAY
- Anne BELLINELLI

Commission Association et Communication :

- Nathalie LAPINA
- Jonathan BENOUDNINE
- Joseline PINTO
- Anne BELLINELLI
- Marie-Françoise BRIS

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération puis précise que ce projet avait été commencé par la précédente mandature et repris il y a deux ans. Le coût du centre de supervision urbain au sein de la collectivité est élevé et était rédhibitoire, mais mutualiser avec le centre existant de Dourdan permet de revoir le projet. Une visite avait été organisée en octobre où quatre élus avaient pu participer. Ce ne sera pas une surveillance des administrés mais c'est pour la protection des équipements publics et identifier les personnes entrants et sortants de la commune pour la gendarmerie dans le cadre d'enquêtes. Une réunion publique il y a un mois, a mis en valeur des éléments pris en compte notamment identifier le coût de fonctionnement annuel du dispositif (demande faite au prestataire), parfaire les éléments techniques pour les différents systèmes (à batterie, à antenne), préciser le raccordement au centre de supervision urbain de Dourdan et la convention annuelle avec la commune de Dourdan, chiffrer un rapatriement éventuel du serveur dans la commune, séquencer la consultation de la population ultérieurement. Suite au dernier bureau municipal, la décision a été prise de prendre cette délibération, puis faire les demandes d'autorisations préfectorales et enfin les demandes de subventions. Après ces démarches, un référendum pourra

être envisagé après obtention des autorisations et notifications, qui est le compromis trouvé au sein du conseil.

Monsieur le Maire propose d'en débattre s'il y a des éléments nouveaux. Hervé FLEMAL demande é ce que la dernière phrase du projet de délibération sur le référendum devienne un considérant. Estelle PRUVOST précise que c'était ce qui avait été demandé en bureau municipal. Hervé FLEMAL revient sur le mail d'un administré envoyé à l'ensemble des élus, et dit qu'il faudra prendre notre temps au regard des deux pages sur les aspects techniques de la vidéoprotection, et que certains emplacements de caméras seraient peut-être à revoir. Monsieur le Maire dit que les participants à la réunion publique avaient aussi donné des indications ou nouvelles demandes comme une caméra vers le cimetière. Jean-Yves SANCHEZ précise que certaines ont déjà été déplacées. Hervé FLEMAL intervient en disant qu'à force il y aura 23 ou 25 caméras, ce que Monsieur le Maire corrobore mais que cela aura un coût supplémentaire. Hervé FLEMAL insiste sur la finalisation du projet avant le référendum. Paul FUGAZZA dit que cette délibération est pour voter pour ou contre le déploiement, Hervé FLEMAL lui répond qu'il a bien compris qu'il faut attendre l'autorisation de la préfecture pour aller plus loin.

Monsieur le Maire précise que plus il y aura de caméras, plus le coût sera élevé et que le budget de la commune n'est pas extensible. Jean-Yves SANCHEZ dit que d'autres caméras pourraient être ajoutées d'années en années. Monsieur le Maire propose aussi de revoir le projet à la baisse en commençant par les équipements publics, le projet pourrait être phasé au risque de ne pas avoir de subvention les années suivantes. Hervé FLEMAL insiste sur la commande à ne passer qu'une fois les notifications de subventions reçues. Nathalie LAPINA dit que pour l'instant c'est un projet et que la réflexion sera menée qu'après autorisation de la préfecture. Monsieur le Maire précise que le projet est en cours de processus.

Hervé FLEMAL dit que ce sera un des plus gros investissements sur la mandature avec le tracteur. Monsieur le Maire et Jean-Yves SANCHEZ lui rappelle qu'il y a l'éclairage public aussi.

Hervé FLEMAL revient sur le temps à prendre pour mener ce projet et qu'il faudra aussi regarder ce que dit la CNIL. Monsieur le Maire rappelle que ne seront filmés que les espaces publics, les parties privés sont floutées, ce qui a été constaté lors de la visite du centre, une nouvelle visite pourra être programmée afin que d'autres élus se rendent compte.

Jonathan BENOUDNINE demande si la vidéoprotection a un effet significatif, ce que Monsieur le Maire de Dourdan avait confirmé lors de la réunion publique. Jean-Yves SANCHEZ dit que c'est souvent utilisé par la gendarmerie. Monsieur le Maire entend les inquiétudes de la population évoquée lors de la réunion publique, l'idée n'est pas de flicker tout le monde. Estelle PRUVOST insiste sur ce point qui coïncitait parmi les participants à la réunion. Monsieur le Maire précise qu'un travail de pédagogie sera mené sur la réalité du projet et sa mise en œuvre. Il y avait d'ailleurs un intérêt à mener cette réunion publique sur un projet pas tout à fait ficelé.

Hervé FLEMAL demande si une réunion publique avant le référendum sera faite ce que Monsieur le Maire confirme. Il précise que pour être valable il faudra une participation de plus de 50 %. Hervé FLEMAL tient le répéter et précise qu'il faudra un résultat supérieur à 25% sinon le référendum tombe. Monsieur le Maire dit que cela n'empêchera pas de mener le projet si la participation n'est pas assez importante. Hervé FLEMAL rapporte une constatation évoquée en bureau sur la participation aux précédents scrutins et se demande s'il y aura assez de participation à ce référendum. Estelle PRUVOST insiste sur une bonne communication à mener.

Hervé FLEMAL veut que soit clarifier qui pourra regarder les caméras, Monsieur le Maire lui répond que ce sera le maire et l'adjoint ayant délégation, ainsi que la secrétaire générale ou le directeur général. Hervé FLEMAL insiste sur un chiffrage de rapatriement à avoir. Monsieur le Maire rappelle qu'un projet ayant pris du retard est mené au niveau du département sur lequel la commune pourrait se raccorder ultérieurement. Il indique également que la convention annuelle est peut-être trop courte et qu'il faudrait la caler sur des mandats électoraux comme lui l'a suggéré Estelle PRUVOST, le bon compromis sera à trouver et sera évoquer ultérieurement. Monsieur le Maire insiste sur la faisabilité financière du projet grâce à la mutualisation. Hervé FLEMAL est persuadé qu'un droit d'entrée sera demandé par la commune de Dourdan et revient sur ces propos déjà tenus en bureau municipal.

Monsieur le Maire lui redit qu'il n'y aura pas de droit d'entrée mais juste un coût de fonctionnement annuel.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la délibération, c'est une délibération de principe permettant d'avancer sur le projet et propose de passer au vote. Il demande pourquoi Sylviane SOREL vote contre, l'assemblée lui répond qu'elle a écrit un mail repris ci-après : « Je ne serai pas présente ce soir et je vous porterai mon pouvoir aujourd'hui. Comme dit au bureau du 18 novembre je ne suis pas contre l'installation de caméras, mais je ne comprends pas le déroulement de cette installation et pourquoi cette précipitation soudaine alors que le projet est en réflexion depuis deux ans. Bien évidemment il y aura recherche de subventions mais il faut avancer les fonds avant d'obtenir ces dernières et elles ne sont pas à la hauteur de 100% de la dépense. Par ailleurs la phrase "un référendum sera envisagé" ne me convient pas car du coup rien n'est sûr par rapport à ce référendum. J'aurai préféré "un référendum sera organisé" Pour toutes ces questions en suspens je voterai contre cette délibération. »

DELIBERATION 2024-37 DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 223-1 et suivants,

VU la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, qui a créé le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

CONSIDERANT le projet de la commune qui souhaite engager un programme de mise en place de vidéoprotection, outil incontournable au service de la politique de sécurité, de prévention et de dissuasion des atteintes aux personnes et aux biens, mais aussi pour aider les services de la gendarmerie à identifier a posteriori les auteurs de délits et d'éviter d'éventuelles erreurs judiciaires,

CONSIDERANT le diagnostic de sécurité établi par la préfecture en 2018 et l'étude de faisabilité réalisée par l'entreprise lbs'On en 2024 qui a permis d'arrêter les sites à protéger (12 – aux abords des bâtiments publics et aux entrées et sorties de la commune), le nombre (21) et type de caméras installées ainsi que leurs implantations,

CONSIDERANT la mise en place d'une véritable vidéoprotection et le raccordement à un Centre de Supervision Urbain devra faire l'objet d'une charte garantissant le cadre légal prévu par le législateur mais aussi assurant une transparence autour de la mise en place et du fonctionnement de ces technologies dites intelligentes,

CONSIDERANT que le dispositif devra être validé par la préfecture dans le cadre d'une autorisation préfectorale d'installation du système de vidéoprotection,

CONSIDERANT que le coût du projet peut être financé en partie par des subventions de l'État au titre du FIPD et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la région Île-de-France,

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'un référendum sera envisagée après obtention de ces autorisations et notifications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 2 voix contre,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer le dossier d'autorisation préfectorale d'installation du système de vidéoprotection auprès de la préfecture et de sa commission idoine,

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès du FIPD, de la DETR et de la région Île-de-France.

La mise en œuvre d'un référendum sera envisagée après obtention de ces autorisations et notifications.

Pour : 13
Contre : 2
Abstention : 0

DELIBERATION 2024-38
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG GRANDE COURONNE POUR LES ASSURANCES CYBER-RISQUES POUR LA PERIODE 2026-2029

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-51 en date du 10 octobre 2024 portant sur le groupement de commandes « assurance Cyber Risques » 2026-2029 : Approbation du lancement d'une nouvelle consultation et autorisation donnée au président de signer les conventions constitutives de groupement avec chaque collectivité souhaitant intégrer la procédure,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2026-2029, en matière de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques pour la période 2026-2029,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Questions du public

« Une procédure de modernisation du cimetière est en cours, déjà commencée par l'ancienne mandature pour la zone 1 dans la partie la plus ancienne, repris par l'équipe actuelle, je souhaite obtenir des précisions. Sauf erreur de ma part une entreprise spécialisée a été choisie pour mener à bien ce travail.

1/ Pour quel montant ? Avec quel objectif précis ? Quel calendrier ?

Monsieur le Maire a sollicité une entreprise rencontrée au salon des maires il y a trois ans pour avancer sur le dossier car le précédent était ensablé et n'avancait pas. La compétence en interne était un peu limitée pour l'expertise des tombes en déshérence afin de respecter les paramètres. Le

choix de prendre un prestataire avait été abordé lors d'un précédent conseil municipal. Le coût est d'environ 16 000 € espacés sur deux ans, deux tiers payés en 2023 et le reliquat cette année.

Les objectifs sont de mener à bien la procédure surtout pour les concessions perpétuelles jugées en déshérence. Une cartographie du cimetière avait été envisagée.

Les archives étaient partielles et il était très difficile d'avoir une base à jour avant d'affecter un agent qui a effectué un travail formidable pour la cartographie. Cela a permis d'identifier une trentaine de tombes sans identification des défunts, et une trentaine dont les concessions n'ont pas été renouvelées.

Pour le calendrier, deux procès-verbaux sont signés en l'espace d'un an et demi, le premier a été signé en juin 2023, le second le sera d'ici la fin d'année puisqu'une visite avec le prestataire est prévue le 6 décembre pour voir l'évolution des concessions en déshérence sur l'année écoulée. Monsieur le Maire tient à rassurer une nouvelle fois, comme il a pu déjà le faire auprès de personnes l'ayant sollicité, il n'y aura pas de relevé à l'aveugle. Toutes les tombes signalées par les familles ne seront pas concernées par le dispositif et seront retirées du procès-verbal, de plus l'attachement affectif est parfaitement compris.

2/ A ce jour qu'est ce qui a déjà été réalisé concrètement ?

Comme précédemment expliqué, un premier procès-verbal puis une attente d'un an et demi, Monsieur le Maire trouve que laisser les tombes en déshérence est triste et lamentable mais la loi est claire, ce n'est pas possible d'entretenir pendant la procédure et cela a permis de voir distinctement les tombes entretenues ou non.

3/ Que reste-t-il à faire ?

Il reste la compilation et le retrait de la procédure des concessions entretenues, le relevé via le deuxième procès-verbal et nous sommes à l'aube d'un chantier colossal car il faudra progressivement relever chaque tombe identifiée (120 à 130 tombes). Un marché public sera lancé pour trouver le prestataire qui ouvrira les sépultures, mettre les ossements dans un carton portant l'identification du défunt pour être rangé dans l'ossuaire de manière lisible, transparente et accessible. La tombe est ensuite remise en état pour être proposée à une nouvelle personne. Le coût est d'environ de 2000 à 3000 € par tombe et il n'y a pas de subvention pour ce type de dépenses. Une dizaine de tombes par an seront donc remises en état.

L'ossuaire actuel n'est pas conforme pour l'accessibilité ni pour la place au regard du nombre de tombes à reprendre. Il est donc envisagé des ossuaires par zones en utilisant une concession vidée comme ossuaire en profondeur.

Pourquoi cette question ? Le plan affiché à Roinville est à l'envers, sans légende et sans nom. Par exemple le plan affiché au cimetière des Granges le Roi est compréhensible et avec des noms, il existe la même chose à Dourdan et dans d'autres cimetières.

Remarque à partir du plan de Roinville : environs 190 tombes et emplacements peuvent être considérés comme des concessions abandonnées et environs 183 (tombes blanches) seraient dans les règles.

4/ Pour rappel un terrain est prévu pour une éventuelle extension. (Combien y a-t-il (en moyenne) de nouvelles concessions par an ?). Lorsque la décision sera prise quel sera le calendrier ?
Le calendrier a été donné.

5/ Quels seront les coûts à la charge de la commune : ossuaire, mise en état du terrain ?
Déjà identifiés

6/ Le cimetière est un lieu de recueillement, une trace de notre passé. Il renvoie à la fois à une expérience intime, souvent douloureuse, mais aussi au passé collectif du village.

C'est la mémoire de notre village (en gras très gros). Il se trouve à la croisée de l'histoire collective d'une commune et des histoires de vie individuelles, particulièrement dans les petits villages, pour preuve mes ascendants Roinvillois. »

Monsieur le Maire demande à la personne ayant posé la question qui est présente dans la salle si elle a besoin d'un complément et il reprecise qu'on ne touche pas à des tombes comme ça et que c'est un sujet à mener d'une main tremblante pour ne pas faire disparaître une concession par mégarde, elle ne disparaît pas néanmoins puisqu'elle sera dans l'ossuaire.

Lise Duhay demande si les pierres tombales vont être gardées pour l'histoire du village, Monsieur le Maire dit que ce serait possible de garder les plus belles stèles pour les mettre dans un endroit de recueillement.

Lise Duhay dit qu'il faudrait aussi envisager un aménagement ou un engazonnement. Les membres y sont favorables. Monsieur le Maire précise qu'il faudra également prévoir un jardin du souvenir, un carré des anges, des cave-urnes. Il faut également mettre en place un nouveau columbarium.

Estelle PRUVOST demande si l'agent qui gère le cimetière et a suivi une formation dernièrement a été associé et a pu faire un retour ainsi qu'aux élus. Monsieur le Maire n'a pas encore eu de retour et une réunion est prévue demain et dit que cela pourrait être élargi à tous les élus ce que Nathalie LAPINA valide.

Monsieur le Maire rebondit sur ce type de réunion, qui lorsqu'elle est prévue suffisamment en amont devrait mobiliser un maximum d'élus car c'est irrespectueux pour l'organisateur de la réunion de la mener avec 4 personnes présentes (dont l'agent administratif), idem pour les commissions ou bureau.

Hervé FLEMAL souhaite revenir sur le coût des reprises de concessions, des ossuaires et du colombarium qui avoisinerait 500 000 €. Monsieur le Maire précise que le reverdissement et le colombarium seraient subventionnables, mais que cela démontre une nouvelle fois l'éloignement de l'Etat et du financement des collectivités publiques. De plus le premier ministre vient de se prononcer sur une hausse de 4 points sur 4 ans des cotisations retraite pour les employés territoriaux, ce qui aura encore un impact pour les collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait à Roinville, le 28 novembre 2024,

**Le Maire,
Guillaume BELLINELLI**

**La Secrétaire,
Lise DUHAY**